

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°35/AONO/ADC/CIPM/2024 DU 18/11/2024 POUR L'ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT DE BALAYAGE DES CHAUSSEES AERONAUTIQUES POUR L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA. Financement : SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. Imputation : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A., Exercice 2024.

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution de son plan d'actions pour l'année en cours, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour la fourniture d'un équipement de balayage des chaussées aéronautiques pour l'Aéroport International de Douala.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Appel d'Offres portent sur :

- La fourniture d'un équipement de balayage des chaussées aéronautiques ;
- La fourniture d'un lot de pièces d rechange de première nécessité ;

- La formation sur site du personnel ADC ;
- L'immatriculation au Ministère des Transports de l'équipement de balayage par le fournisseur au nom de ADC SA ;
- Le flocage de l'équipement de balayage par le fournisseur suivant le modèle approuvé par le Maître d'Ouvrage.

Les détails sont contenus dans le descriptif des fournitures inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de deux cent millions (200 000 000) de F CFA TTC.

4.Allotissement

Les fournitures ne sont pas subdivisées en lot.

5.Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions, aux entreprises ayant leur siège social en République du Cameroun, spécialisées dans la fourniture des équipements similaires et justifiant d'une expérience avérée dans le domaine.

6.Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres, seront financées par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Exercice 2024.

7.Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Département de la Gestion Administrative des Marchés sis à la Direction Générale, porte 0104 de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 222 23 36 02, postes 359/335, dès publication du présent avis.

8.Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International

de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 222 23 36 02, postes 359/335, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de deux cent milles (200 000) Francs CFA dans le compte intitulé « CAS – ARMP », ouvert dans les agences BICEC : (Yaoundé-Agence centrale, Douala-Bonanjo, Limbe, Buea, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, N'Gaoundéré, Garoua et Maroua).

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au Département de la Gestion Administrative des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, au plus tard le 12/12/2024 à 13 heures, et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°35/AON0/ADC/CIPM/2024 DU 18/11/2024

POUR L'ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT DE BALAYAGE DES CHAUSSEES AERONAUTIQUES POUR L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA.

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Délai de Livraison

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les fournitures soient livrées dans un délai de six (06) mois. Toutefois un soumissionnaire peut proposer un délai inférieur à celui fixé par l'appel d'offres.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet, une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur, émise par un établissement financier agréé, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignations et portant la mention manuscrite de l'établissement émetteur d'un montant de quatre millions (4 000 000) de francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre-vingt-

dix (90) jours

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 12/12/2024 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, porte 1103.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

14.Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- a. Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme au-delà du délai de 48 heures (confère RPA0, Enveloppe A) ;
- b. Offre financière incomplète ou non conforme (confère RPA0, enveloppe C) ;
- c. Absence ou non-conformité de la caution de soumission

(timbrage au tarif en vigueur, récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDEC), mention manuscrite de l'établissement émetteur) à l'ouverture des offres conformément aux dispositions de la lettre-circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 ;

d. Absence de l'agrément du fabricant ou de l'autorisation du fournisseur agréé pour l'équipement de balayage aux caractéristiques du Descriptif des Fournitures ;

e. Un nombre de OUI inférieur à neuf (09) oui sur onze (11) pour l'ensemble des critères essentiels ;

f. Production d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;

g. Absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon de marché de son fait au cours des trois (03) dernières années et de non inscription dans la liste des entreprises défaillantes annuellement établies par le MINMAP (document à joindre dans le dossier technique) ;

h. Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;

i. Refus du soumissionnaire d'accepter le cas échéant, les corrections arithmétiques de son offre financière ;

j. Absence de la fiche technique du fabricant ou du fournisseur agréé présentant les caractéristiques du matériel proposé appuyées par les prospectus en couleur dans les copies et l'original ;

k. Non-conformité des spécifications techniques des équipements proposés par rapport à celles du Descriptif des Fournitures.

l. Entreprise inscrite au Régime Simplifié sur le plan fiscal.

14.2 Critères essentiels

1. Références en prestations similaires ;
oui/non

2. Documentation technique ; oui/non

3. Capacité financières ;
oui/non

4. Garantie et service après-vente oui/non

5. Preuves d'acceptation des conditions du marché
oui/non

Les détails de la notation sont contenus dans le RPA0.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour le dépôt desdites offres.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen Tél. 222 23 36 02, poste 414.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :

- MINMAP : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ;
- CONAC : 222 20 37 32 / 658 26 26 82 ;
- Numéro vert CONAC : 1517.

YAOUNDE Le 13-11-2024
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
OWONA ASSOUMOU THOMAS